



## Attouchement par enfants sur une fille de 4 ans

Par **NEVOT**, le **14/02/2009** à **11:34**

Bonjour,  
Depuis un mois seulement (selon décision de justice) ma fille de 4 ans va dormir chez son père. Celui-ci vit avec sa compagne qui a deux enfants de 5 et 9 ans. Dimanche dernier, en rentrant de chez lui, elle ne voulait pas que je lui fasse sa toilette. Elle m'a dit : "Ne me touches pas, quelqu'un m'a touché". Je lui ai posé des questions, elle ne voulait pas y répondre. Et cette semaine, elle a dit à ma mère que les enfants avaient descendus sa culotte et le pantalon, et ils l'avaient touché.  
Je ne sais plus quoi faire. J'ai demandé conseils. On m'a répondu que c'était des enfants et qu'il fallait qu'ils se découvrent.  
Ce week end, elle va chez son père. Est ce que je peux empêcher cela. SVP Aidez-moi.  
En vous remerciant.  
Cordialement.

Par **LUCHICANAU**, le **14/02/2009** à **11:58**

Bonjour Nevot.  
Si c' était le Père , alors la....  
Pour ce qui est des enfants , voyez avec votre ex. et sa dame pour en discuter .Qu' ils parlent aux enfants du respect envers leur demi-soeur.  
Dédramatisez la chose auprès de votre fille.  
On l' a tous fait ( pas si jeune quand même ).  
Enfin c'est un point de vue de père d' une fille qui vous parle.(elle est grande maintenant).  
D'autres que moi vont surement exprimer un tout autre point de vue.  
Il y a peut être des lois contre les enfants ( il y en a pour tout ).  
A plus.

Par **gagou**, le **20/02/2009** à **23:52**

bonsoir,rnma fille de 4ans1/2 a eu le même problème il y a un mois, elle m'a demandé pour aller voir la psy en urgence et lui en a parlé moi je n'étais pas au courant.rnrnce qui prouve bien que la petite a été choquée a tel point quel a demandé à son père de ne plus aller dormir chez sa copine parce que le petit la touche. il lui a dit devant moi qu'il serait allé dormir chez lui (il a encore sa maison) et l'aurait protégée de cet enfant. le soir même il ne respectait pas ce qu'il avait dit et en plus une fois rentré chez son amie, ils ont traitée tous les deux ma fille de menteusernrnaujourd'hui elle ne veut plus aller chez son père dormir (juste passer la journée et encore c'est quand on insiste qu'elle répond cela)rnrnelle prend comme prétexte que maintenant il a une copine et des nouveaux enfants donc plus besoin d'ellernrtout ceci sort de la bouche d'une enfant de 4 ans 1/2 et de ses dessins auprès de la psy.rnrnje pose la même question que NEVOTrnrnQUE FAIRE

Par **julius**, le **21/02/2009** à **06:39**

Bonsoir,rnrnContactez le JAF afin qu'il fasse rappeler les obligations de protection au père ( de votre enfant) et à la mère (des enfants incriminés).rnIl pourra alors demander aussi un suivi de l'enfant , voir même un déplacement du droit de garde ( si il y a un risque avéré grave)rnrnDans un état d'urgence , (mais je ne suis pas un spécialiste) , je crois que vous pouvez soustraire l'enfant du droit de garde , en informant par LAR , le JAF et le père; informer également la gendarmerie de votre domicile .rnUne attestation d'un Psy d'enfant ou d'un medecin de famille à l'appuie de votre courrier serait préférable.rnrnCela fera réagir le père ; si celui-ci a un bon raisonnement , l'affaire se règlera rapidement , sinon , des disputes seront à prévoir.rnPour le bien de l'enfant , ne vous laissez pas intimidé par " ce sont des jeux d'enfants".rnrnL'éducation des enfants est à la charge de l'adulte !rnrnEnfin déclencher un nouveau rendez-vous avec le JAF pour plus de renseignement.

Par **NEVOT**, le **21/02/2009** à **09:11**

Bonjour,rnrnMerci Julius pour votre réponse. Elle m'est d'un grand secours. Moi aussi le père de ma fille m'a traité de menteuse, et en plus il a monté ma fille de 4 ans contre moi. Comme son père m'a dit que ce n'était pas vrai, que les enfants de sa copine n'ont rien fait. Donc, maintenant la petite dit que c'est moi qui a dit ça et qu'ils n'ont rien fait. Maintenant, elle ne dit plus rien et m^me vis-à-vis de la psy.rnrnJe suis déroutée.rnrnEncore, merci.

Par **etoilemeurtris**, le **27/10/2009** à **14:16**

salut,rnrnmoi je vien d'apprendre de la bouche de ma fille de 4ans que sa demi soeur de 14ans lui a fait des attouchements ceci c'est passer quand elle etais en week end chez son pere alors je l'ai emener chez le medecin et ensuite je suis allez porter plainte a la gendarmerie et il m'on dit qu il y avait toute une procedure alors moi ce que j'ai a te dire qu'il soient mineur ou pas fait les choses car tu pourrai le regretter plus tard bon courage a toi car c'est pas facilernde ce fait j'ai decide de plus donner ma fille a son pere